



# PROCES VERBAL

## COMMISSION REGIONALE DE CONTRÔLE DES CLUBS

---

*Réunion du :* 13 février 2023  
*à :* 11 h 45

---

*Présidence :* Mr. J-M EUILLET

---

*Présents En visio :* Mrs. JM EUILLET –G. ROYER - Q. HAVEZ- C. BANAH  
Mme A. ROYER

---

*Excusé :* Mr K. HUYNH

---

*Assistent :* Mmes S. GUIONNAUD – A. WESSE-BOURGEON

---

☆☆☆☆☆☆☆☆

### I. Présentation des supports

Mr Euillet présente les supports utilisés par la CRCC aux nouveaux membres.

### II. Décision sur les clubs n'ayant pas fourni les documents :

-pour l'absence de documents comptables N3/R1 : 150 € et R2/R3/R1 Futsal/ R1 Féminine : 75 €

Les clubs concernés en N3/R1 sont : USM Montargis.

Les clubs concernés en R2/R3, R1Futsal et R1 Féminine sont : ACP Tours, AS ST Amand Montrond, FC Châteauroux Métropole, FC St Denis en Val, FCO St Jean de la Ruelle.

### III. Organisation des auditions

Pour les clubs de N3, R1, R1 Futsal et Féminine ayant fournis leurs documentations auditions prévues les 20-23 et 24 février 2023 après validation des clubs sur la date et l'horaires.

Fin de séance à 12h35

**Le Président de la C.R.C.C.**

John-Mickaël EUILLET

